

DÉLIBÉRATION n° CA-05-04-2019-10 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 5 avril 2019

Conseil de gestion de la Fondation Poitiers Université du 14 février 2019

Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1^{er} : Dispositif

Le procès-verbal du Conseil de gestion de la Fondation Poitiers Université en date du 14 février 2019 est approuvé, conformément à la pièce-jointe.

Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 5 avril 2019
Le Président de l'Université de Poitiers

Yves JEAN



UNIVERSITE DE POITIERS

12. AVR. 2019

Transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités, le

Direction des affaires juridiques

MEMBRES

Présents

Christian AUBIN
Mustapha BELGSIR
Roger BELOT
Xavier de BOYSSON
Anne GERARD
Pierre GUENANT
François JULIEN-LABRUYERE
Yves JEAN

Excusés

Marc BONASSIES
Frédéric DUPUY
Roland FORTUNIER
Virginie LORENTZ
Eric PERSAIS
Henri de PRACOMTAL
Cédric RENAUD

Ont donné procuration

Marc BONASSIES
Frédéric DUPUY
Roland FORTUNIER
Virginie LORENTZ
Eric PERSAIS
Henri de PRACOMTAL

à

Christian AUBIN
Roger BELOT
Yves JEAN
Pierre GUENANT
Roger BELOT
Roger BELOT

MEMBRE DE DROIT

Armel de La Bourdonnaye, Recteur - excusé et représenté par Marie GAC

MEMBRES INVITES

Présents

Danielle GADEAU
Michel GUERIN
Thomas ROGAUME
Caroline PICARD
Sylvette VEZIEN

Il est 14h, Roger Belot, Président de la Fondation, invite les membres présents à commencer le Conseil de Gestion, qui se déroule à la Présidence de l'Université de Poitiers.

Le Président de la Fondation fait le compte des présents, 8, et des procurations, 6, le quorum est atteint. Il passe au vote du procès-verbal du dernier conseil de gestion.

Adoption du procès-verbal du Conseil du 22 novembre 2018

1. Compte annuel 2018

Pour ce premier point à l'ordre du jour, Roger Belot laisse la parole à Sylvette Vézien, Agent comptable de l'Université de Poitiers.

L'Agent comptable explique que le résultat 2018 est, à ce jour, négatif d'un montant d'environ -217 000 euros, alors qu'en 2018, la Fondation a collecté plus de 400 000 euros de dons. Après avoir tenté de comprendre pourquoi cette année un déficit est apparu, l'explication viendrait principalement de **l'affectation des dons non dédiés**, qui cette année s'élèveraient autour de 40 000 euros alors que les frais de fonctionnement de la Fondation sont d'environ 125 000 euros.

Pierre Guénant intervient pour dire que les frais de gestion sont trop faibles, aujourd'hui, à sa connaissance aucune Fondation ne fonctionne avec 10% de frais de gestion et qu'il serait plus judicieux d'augmenter le prélèvement de ces frais si la Fondation ne collecte pas au moins 500 000 euros par année.

Roger Belot et Yves Jean, Président de l'Université, trouvent dommage d'afficher un déficit alors que la Fondation a collecté en 2018 plus de 400 000 euros.

Sylvette Vézien leur répond que de toute façon les comptes de la Fondation sont sains notamment avec les placements et que la part consommable de la dotation initiale peut servir à rétablir l'équilibre dans les comptes.

Après délibération, l'Agent comptable de l'Université va « disséquer » les comptes et regarder l'évolution sur les 3 – 4 dernières années. Les membres seront consultés par mail et invités à répondre pour validation, avant le 8 mars 2019. Il est également décidé d'équilibrer les comptes 2018 par un prélèvement sur les fonds consommables. Une étude sera menée pour mesurer les conséquences d'un passage de 10 à 20 % de prélèvement pour les frais de gestion.

OUEST ATLANTIQUE

En 2015, l'association Ouest Atlantique, avant d'être dissoute, a fait un don fléché (pour soutenir les programmes ERASMUS) qui à ce jour n'est pas totalement consommé. Roger Belot pense qu'il serait judicieux, si les membres sont d'accord, que ce don effectué en 2015, soit intégré dans les dons non fléchés 2019.

Après consultation auprès des membres, le don fléché de Ouest Atlantique non consommé à hauteur de 20 766 euros est intégré aux dons non fléchés 2019.

2. Placements financiers

Le Président de la Fondation laisse la parole à Christian Aubin, Trésorier de la Fondation.

Il énumère les différents placements :

- 150 000 euros au Crédit Agricole Charente Périgord à 2% jusqu'en décembre 2020
- 150 000 euros au Crédit Agricole Touraine Poitou à 6,44% jusqu'en juin 2019
- 600 000 euros à la Banque Populaire Val de France à 2% jusqu'en 2020
- un livret à 0,73 % avec un montant de 76 000 euros
- un compte au Crédit Agricole Touraine Poitou, qui arrive à la fin de l'échéance pour environ 169 300 euros
- au trésor public 15 000 euros.

Au final, c'est plus d'un million d'euros de placements, cependant les produits financiers 2019 seront en baisse par rapport aux années passées.

Le trésorier, l'Agent comptable et le Délégué général consulteront des établissements bancaires pour le renouvellement des placements arrivés à échéance.

3. Points sur les mandats

La composition du Conseil de gestion est mentionnée dans l'article N°5 des Statuts de la Fondation. Il est composé de 18 sièges repartis en 4 collèges.

Les membres actuels sont :

- **Collège « Etablissement », composé de 2 sièges**, dont un est affecté de droit au Président de l'Université de Poitiers, M. Yves Jean. L'autre membre, M. Christian Aubin, renouvellement fait en novembre 2017 est nommé pour quatre ans, sur proposition du Président de l'Université, par le Conseil d'administration de l'Université de Poitiers.
- **Collège « Fondateurs » composé de 6 sièges**
 - Un siège est affecté à la Région-« Nouvelle-Aquitaine » qui désigne son représentant :
Mme Anne Girard
 - Un siège est affecté à la Communauté d'Agglomération de Poitiers qui désigne son représentant : M. Mustapha El Belgsir
 - Les 4 autres membres sont choisis parmi les fondateurs en dehors des collectivités territoriales. Ils sont désignés par le Président de l'Université pour quatre ans, après avis du Conseil de gestion.

Les sièges suivants arrivent en fin de mandat :

M. Henri de Pracomtal

M. Cédric Renaud

M. Roger Belot

Siège renouvelé en mars 2018

Mme Virginie Lorentz

- **Collège « Personnalités qualifiées », composé de 8 sièges dont :**
 - Deux sont affectés aux communautés d'agglomérations du Grand Angoulême et de Niort – M. Jean Jacques Fournié et M. Éric Persais
 - Un est affecté au Directeur de l'ISAE - ENSMA, école d'ingénieurs partenaire de l'Université. M. Roland Fortunier
 - Les 5 autres membres sont désignés, pour quatre ans, sur proposition du Président de l'Université, après avis du Conseil de gestion.

Les sièges suivants arrivent en fin de mandat :

M. Pierre Guénant

M. Xavier de Boysson

M. François Julien Labruyere

M. Patrice Bodier

Siège renouvelé en mars 2018

M. Frédéric Dupuy

- **Collège « Donateurs », composé de 2 sièges.** Les membres sont désignés **pour quatre ans** par le Président de l'Université, après avis du Conseil de gestion.

Les sièges suivants arrivent en fin de mandat :

M. Marc Bonassies

M. Philippe Boujut

Roger Belot pense qu'il serait utile de faire évoluer l'article 5 des statuts afin notamment de mieux répartir les renouvellements de mandats.

4. Appel aux dons en ligne

Roger Belot laisse la parole à Caroline Picard, Chargée de mission et arrivée à la Fondation en octobre dernier.

La refonte du site internet de la Fondation est prévue dans les mois prochains. A cette occasion, la Fondation souhaite lancer le don en ligne, pour attirer de nouveaux donateurs potentiels, mécènes particuliers et anciens étudiants.

Sur cette plateforme de don en ligne, les mécènes pourront faire un don en faveur d'un projet particulier (parmi une sélection de projets) ou laisser à la Fondation le choix de l'affectation. Plusieurs montants de don seront proposés, entre 10 et 1000 euros, avec la possibilité de donner un montant différent à l'aide d'une case libre. La question d'imposer un seuil minimum s'est posée, il a été décidé de ne pas fixer de « plancher » aux dons, mais plutôt de demander aux mécènes s'ils souhaitent ou non recevoir un reçu fiscal. Le formulaire de don en ligne serait relativement léger : choix du projet, montant du don, souhait de recevoir un reçu fiscal ou non, demande d'anonymat ou non, souhait de recevoir la newsletter ou non.

Aujourd'hui, deux catégories de mécènes existent à la Fondation : les « Fondateurs » et les « Donateurs ». Avec cet outil de don en ligne, une troisième catégorie pourrait voir le jour, que la Fondation propose d'appeler les « Donateurs Associés ». Ils n'auraient pas les mêmes contreparties que les Donateurs, ils ne seraient pas invités aux événements de l'Université notamment (rentrée solennelle, vœux du Président...).

Pour la mise en place de cette plateforme de don en ligne, la Fondation est en lien avec une entreprise bordelaise, Hello Asso, spécialisée dans le paiement sur internet pour le secteur associatif. C'est une solution entièrement gratuite. Ce système propose une gestion simplifiée, avec l'envoi automatique d'emails de remerciement et de reçus fiscaux.

Xavier de Boysson alerte sur le coût de gestion des petits dons et sur l'opportunité tout de même de fixer un seuil minimum afin d'éviter une surcharge administrative. Par ailleurs, il demande s'il a été envisagé de proposer des dons réguliers, et pas seulement ponctuels. Les donateurs pourraient souhaiter faire un don tous les mois ou tous les trimestres, et bénéficier d'un seul reçu fiscal annuel.

Caroline Picard prend bonne note de ces remarques, il semble judicieux en effet de bien étudier ces deux points.

5. Projets sur fonds propres

Les peintures Girieud

L'annonce concernant la recherche « des 9 peintures Girieud » est passée dans la Gazette Drouot, à ce jour pas de nouvelle.

Michel Guérin montre à l'ensemble des membres présents les photographies originales de ces peintures (qu'il a lui-même été chercher à Marseille), qui serviront à la réalisation de fac-similés.

François Julien-Labruyère demande à quelle date ces peintures ont disparu. Caroline Picard lui répond qu'après la Deuxième Guerre Mondiale, la salle a été cloisonnée pour servir de bureaux. A cette époque, les toiles auraient déjà disparu d'après nos informations. Seule l'œuvre « La Foi » a été retrouvée en 1996 et est actuellement conservée dans les réserves du Musée Sainte-Croix.

Les services de l'Université devraient déclarer la perte de ces peintures. Cela permettrait plus d'efficacité dans les recherches car les œuvres disparues de Pierre Girieud seraient automatiquement référencées à l'OCBC (Office central de lutte contre le trafic de biens culturels), service de police compétent en matière de vol et de recel de vol de biens culturels. Yves Jean est d'accord pour déposer une déclaration de perte officielle au nom de l'Université.

Caroline Picard distribue une plaquette intitulée « A la recherche des peintures disparue de Pierre Girieud », qui servira comme outil de communication.

Projet PHARES – *Par-delà le Handicap avancer et réussir des études supérieures*

Coordonné par HandiSup Co, il s'agit d'un accompagnement auprès de jeunes, en situation de handicap, de la 3ème à la Terminale, pour les préparer à intégrer les études supérieures.

Michel Guérin explique que la MAIF, en 2018, avait augmenté son don à condition que la Fondation soutienne de son côté sur ses fonds propres ce projet à hauteur de 1 500 euros.

Le conseil de gestion valide l'attribution de 1 500 euros à HandiSup CO pour soutenir le programme PHARES.

IGEM – *To Bee ... Hornet to Bee*

Il s'agit, pour un groupe d'étudiants, de participer à un concours international à Boston en octobre 2019, autour d'un projet de recherche de lutte contre le frelon asiatique. 5 étudiants interviennent pour présenter l'état d'avancement de leur projet.

Les étudiants remercient les membres du conseil pour les 14 000 euros qui ont été versés à leur association (IGEM Poitiers 2019) pour les aider à commencer leur projet : aujourd'hui 3 molécules ont été trouvées pour piéger ces frelons. Il s'agit de les « remplacer » par des molécules de synthèse biodégradables. A terme, ils envisagent de monter leur entreprise, ce à quoi les administrateurs les encouragent.

Un dossier de partenariat a été distribué à l'ensemble des membres (**annexe 1**).

6. Projet alliances de 7 universités européennes

Projet n°464 – EC2U – *Projet d'alliance d'universités européennes : European Campus of City Universities* (**annexe 2**).

Il s'agit de favoriser la mobilité des personnels administratifs et les enseignants-chercheurs de l'université de Poitiers, grâce à une Alliance d'Universités Européennes, faisant partie du réseau Coimbra.

Les membres décident, en accord avec Grand Poitiers, de flécher 15 000 euros du don de Grand Poitiers sur les années de partenariat 2019 et 2020.

7. Anniversaire des 10 ans de la Fondation

Roger Belot propose aux membres de faire un choix de dates pour cet évènement. Cet anniversaire pourrait se dérouler soit au Château du Deffend (jardin botanique de l'université) soit à la faculté de Droit en Centre-Ville, où sont exposées les peintures de Girieud, et la cérémonie pourrait se clôturer à l'Hôtel Chaboureau, où se situeront les futurs bureaux de la Fondation.

Les dates retenues :

- le 24 ou 25 septembre 2019

- le 2 ou 3 octobre 2019

Le choix final s'effectuera en fonction des disponibilités des intervenants pressentis.

8. Divers

Un projet de plaquette présentant par axe les projets 2019- 2020 de la Fondation est distribué.

Roger Belot remercie François Julien Labruyère qui a fait un nouveau don. Il lui laisse la parole. Il souhaite flécher son don pour soutenir les actions menées par le Laboratoire Migrinter de l'Université de Poitiers, qui travaille sur la question de la migration internationale.

Les membres approuvent que le don de 5 000 euros de François Julien-Labruyère soit affecté aux travaux réalisés par le laboratoire MIGRINTER.

Avant de lever la séance, les membres sont informés que le doctorant Ethiopien, Blade Engda REDAE, qui avait été lauréat d'une bourse de la Fondation américaine Wenner-Gren a bien reçu, grâce à l'implication de la Fondation dans les échanges en langue anglaise avec Wenner Gren, sa bourse d'un peu plus de 15 000 euros.

Il est 16h, la séance, le prochain conseil de gestion aura lieu le **mardi 2 juillet 2019, à 14h.**



Luttons contre le
frelon asiatique en Europe



Prenez part à l'aventure iGEM

-

Dossier de partenariat



Le concours iGEM



Une compétition internationale organisée par le MIT de Boston

International Genetically Engineered Machine est une **organisation** indépendante à but **non lucratif** qui est dédiée à **l'éducation** et à la **compétition** afin de faire **avancer la biologie synthétique** et de permettre le développement d'une **communauté ouverte et collaborative**.

Cette compétition est organisée par le prestigieux **Massachusetts Institute of Technology (MIT)** de Boston.

Depuis sa création en 2003, la compétition iGEM a connu une **croissance exponentielle** et regroupe aujourd'hui en moyenne **300 équipes**, soit plus de **5000 participants** qui représentent **42 pays** différents. Cette compétition est aujourd'hui considérée comme **l'arène des plus grandes Universités du monde**.

La compétition est rythmée par la **solidarité**, **l'entraide**, et la **collaboration** permettant à chaque Université de proposer un **projet sophistiqué, novateur** et apportant une **contribution positive** aux communautés en répondant à une **problématique actuelle**.

En 2019, pour la première fois, une équipe y représentera l'Université de Poitiers

Pour la **première fois** depuis la création de cette compétition, une **équipe** a décidé de représenter la **ville de Poitiers** et de **défendre l'Université** face aux autres **équipes du monde entier**. C'est une équipe de **6 étudiants en Master 2 en ingénierie de la santé** qui est à **l'initiative du projet**, mais ce ne sont pas moins de **40 étudiants de différents cursus** qui œuvrent de concert pour **défendre leur place** et **monter leur projet** pour la compétition qui se déroulera à **Boston en octobre 2019**.





Le projet To Bee... Hornet To Bee

Le déclin des abeilles, un constat alarmant

Le déclin des abeilles :

- en moins de 20 ans, perte de 20 000 tonnes sur la production annuelle de miel
- déclarées comme espèce en voie d'extinction depuis le 30 octobre 2018

Leur **extinction** causerait la disparition de 70 à 90% des cultures et des plantes

« Si l'**abeille** disparaissait de la surface du globe, l'homme n'aurait plus que quatre années à vivre »

Albert Einstein

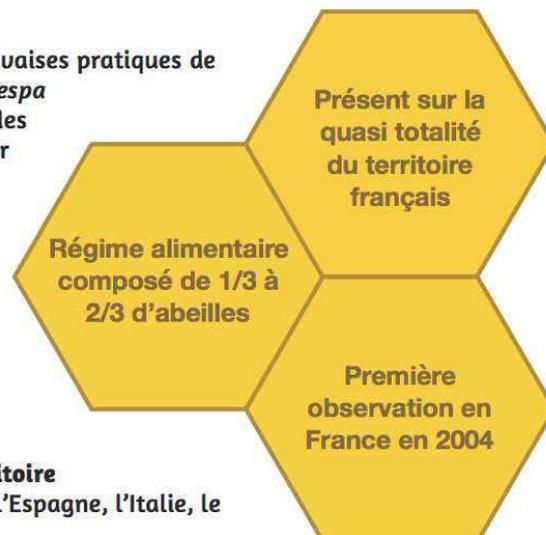
Partant de ce constat, les étudiants à l'initiative du projet To Bee... Hornet To Bee ont décidé de **défendre le rétablissement de l'écosystème** par la **préservation des abeilles**, un enjeu écologique primordial à l'échelle mondiale.

Le frelon asiatique, un danger majeur pour les abeilles

En plus des pesticides, des parasites, et des mauvaises pratiques de l'agriculture intensive, les **frelons asiatiques**, *Vespa velutina nigrithorax* sont considérés comme l'une des **causes majeures** de la **disparition des abeilles** sur le territoire.

Le frelon asiatique a été **observé** pour la première fois en **France en 2004**. Son **arrivée accidentelle** sur le territoire s'est produite par **l'importation de poteries chinoises** par bateau.

Aujourd'hui, il occupe la **quasi-totalité du territoire** français et a atteint les **pays limitrophes** telle que l'Espagne, l'Italie, le Portugal et l'Allemagne.

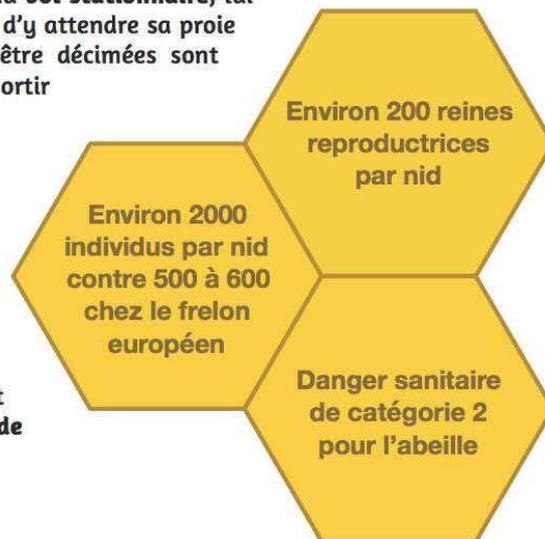




Le frelon asiatique, un danger majeur pour les abeilles

A la différence de son cousin européen, le frelon asiatique est un véritable fléau. En effet, la population d'un nid est **4 fois supérieure** à celle de l'europpéen. Autre différence majeure, si l'europpéen joue un rôle de régulation en s'attaquant à plusieurs espèces d'insectes, le frelon asiatique cible **préférentiellement les abeilles** et leurs ruches parce qu'elles représentent une source énergétique/alimentaire particulièrement facile d'accès pour lui. En effet, ce frelon a la particularité de pouvoir faire du **vol stationnaire**, lui permettant de rester devant l'entrée de la ruche et d'y attendre sa proie au retour de sa récolte. Les abeilles, en plus d'être décimées sont soumises à une **pression constante** et n'osent plus sortir de la ruche, laquelle se meurt alors à petit feu.

Les **apiculteurs**, premiers touchés par ce fléau, ne disposent aujourd'hui **d'aucune solution** de lutte **efficace** contre ce nuisible. En effet, les moyens de lutte actuellement utilisés sont des **pièges** à base de **bière sucrée** ou de mélange de miel et de cire. La plupart de ces pièges sont **abandonnés dans la nature** et ne sont **pas sélectifs**. Ils **piègent** et attirent une très **grande diversité d'insectes** non ciblés à l'origine.



La **destruction des nids** reste une méthode de lutte **difficile**. Selon le Muséum national d'histoire naturelle, **73% des nids** sont situés à **plus de 10 mètres** de haut, soit **cachés** par les feuilles et donc **invisibles** pour l'Homme. La **destruction des nids** visibles n'apporte donc **pas une solution durable** et viable pour l'éradication du frelon sur le territoire.

La réponse de l'équipe iGEM de Poitiers : un piège écologique et spécifique

Pour **répondre** à ces **problèmes**, l'équipe To Bee... Hornet To Bee prévoit de **concevoir un piège biologique, écologique et spécifiquement destiné** au frelon asiatique afin **d'éradiquer l'espèce**. Pour ce faire, le piège comportera des **molécules attractives** pour l'insecte qui seront **sans danger** pour l'Homme et pour l'environnement.

La **conception** d'un piège représente actuellement la **méthode de lutte** la plus **prometteuse** contre cette **espèce invasive** afin de **protéger les abeilles**. En effet, le piégeage permettra une **diminution progressive et irréversible** de la proportion de **frelons** sur le territoire.



L'association iGEM Poitiers

iGEM Poitiers est une **association** créée dans le but de **participer au concours iGEM**.

Le **noyau** de l'équipe est constitué de **6 étudiants** en Master 2 Génie Cellulaire à l'**Université de Poitiers**. Leur **implication** dans le projet leur permet de **superviser** les grands **pôles d'activités** regroupés autour du projet et de les **coordonner** au mieux afin de donner toutes les **chances de réussite** au projet face au **300 autres équipes** lors des présentations à **Boston**.



Ce noyau est **composé** de **Tony** et **Marine** qui sont en charge de la partie **recherche scientifique** et rédaction des protocoles, **d'Anne-Claire** et **Anais**, responsables **finance** et de **Marin** et **Alicia** qui sont les responsables **communication**.

Pendant, leurs **rôles** à tous sont **variés**, leur **travail d'équipe** et leur **cohésion** leur permet d'être **performants** sur de **nombreux aspects** du projet.

C'est donc tout naturellement qu'ils se sont **entourés** d'étudiants possédant des **compétences diverses** afin de **couvrir tous les aspects** du projet.

L'équipe est encadrée par **Brigitte Vannier**, enseignante chercheur à l'Université de Poitiers en biologie cellulaire et est soutenue par **Pascal Prévost** Directeur Technique du laboratoire **Valagro Recherche** et **Jérôme Guillard** enseignant chercheur en Pharmacochimie.



S'engager à nos côtés

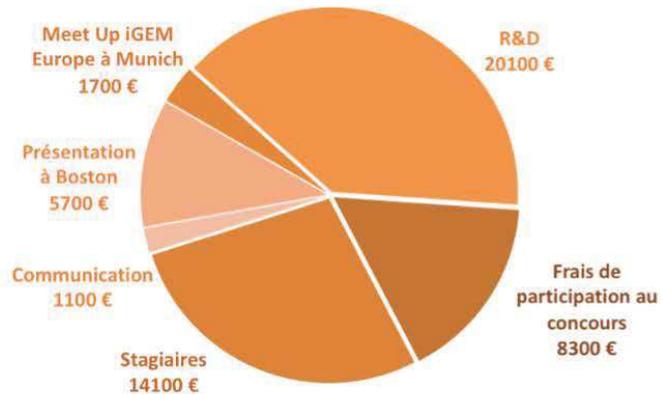
Budget

Afin de réaliser ce projet, l'équipe To Bee... Hornet To Bee est à la recherche de mécènes souhaitant s'engager en faveur d'un projet innovant, aux implications sociétales et environnementales fortes.

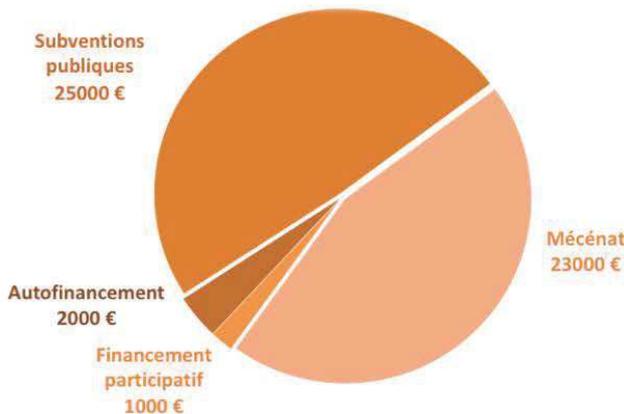
Le budget total du projet est de 51000€.

Le principal poste de dépenses est la partie R&D : afin de produire les molécules d'intérêt pour le projet, l'équipe doit effectuer des expérimentations de biologie synthétique au laboratoire, opérations très coûteuses.

BESOINS PRÉVISIONNELS



RESSOURCES PRÉVISIONNELLES

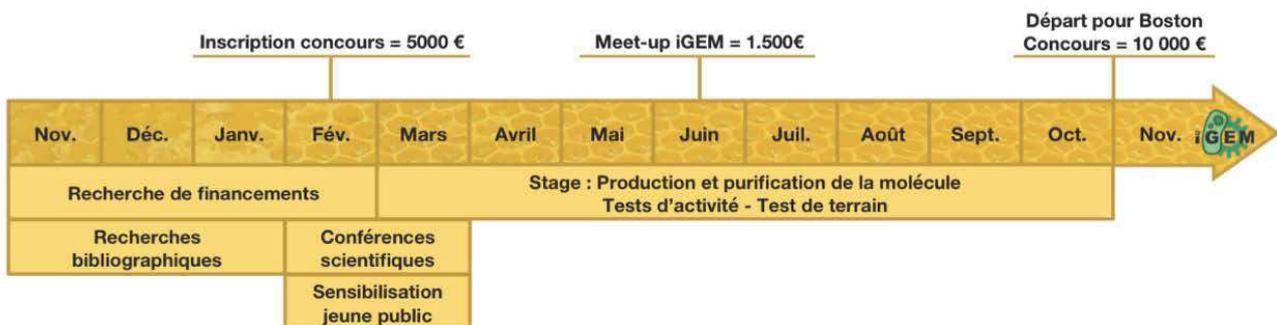


Par ailleurs, 4 étudiants dédient leur stage de fin d'études au projet, une rémunération à hauteur du minimum légal est ainsi prévue dans le budget.

Enfin, l'inscription au concours est onéreuse, tout comme le déplacement à Boston pour la finale.

C'est donc pour nous permettre à la fois de réaliser notre piège, mais également pour aller défendre notre projet à Boston que nous avons besoin de votre soutien.

Calendrier





En contrepartie de votre don

En devenant mécène du projet « To Bee... Hornet To Bee » via la Fondation Poitiers Université, vous bénéficiez de contreparties de mécénat avantageuses. Pour plus d'informations sur le don, vous pouvez contacter la Fondation au **05 49 45 30 99** ou par mail à fondation@univ-poitiers.fr

Chaque contribution est importante pour l'aboutissement du projet, qu'elle soit financière ou matérielle, et c'est grâce à l'investissement de tous nos partenaires que sa réalisation devient possible.

| | | OFFRES | | | |
|---|---------------------------------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|
| | | Bronze | Argent | Or | Platine |
| Votre logo sur : | La partie « partenaires » du site web | X | X | X | X |
| | La partie « partenaires » du Wiki | X | X | X | X |
| | Notre plaquette communication | X | X | X | X |
| | Notre présentation réalisée à Boston | X | X | X | X |
| | Le T-shirt de l'équipe (5cmx5cm) | | X | X | X |
| | La vidéo de remerciement sur YouTube | | X | X | X |
| | Notre poster au symposium de Boston | | | X | X |
| | Le T-shirt de l'équipe (10cmx10cm) | | | X | X |
| Mise en avant du partenariat sur nos réseaux (LinkedIn, Twitter, Facebook) | X | X | X | X | |
| Suivi de l'avancement | X | X | X | X | |
| Visite du laboratoire d'expérimentation | | | X | X | |
| Une page exclusive réservée à votre entreprise sur notre site | | | | X | |
| Mise en avant lors du Meetup iGEM France organisé par notre équipe | | | | X | |
| Présentation de l'expérience iGEM après la Giant Jamboree dans votre entreprise | | | | X | |
| | | 1 000 € | 2 500 € | 5 000 € | 10 000 € |

Avantage fiscal

- **Entreprises** : Votre entreprise peut bénéficier d'une réduction d'impôts à hauteur de 60% du montant du don au titre de l'impôt sur les sociétés, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires hors taxes, avec possibilité de reporter l'excédent - si dépassement du seuil - sur les cinq exercices fiscaux suivants.
- **Particuliers** : Vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôts à hauteur de 66% du montant du don au titre de l'impôt sur le revenu, dans la limite de 20% du revenu imposable.

Exemple : en tant qu'entreprise, votre don de 5 000 € ne vous coûte réellement que 2 000€ après réduction d'impôts.

Et après ?

Le marché que représente la lutte contre le frelon asiatique est aujourd'hui en plein essor, offrant ainsi de belles perspectives d'avenir au projet. En effet, le frelon est une espèce invasive en France, mais également en Europe et dans certains pays asiatiques. Au delà de l'échéance du concours, notre démarche s'inscrit dans la création d'une Start-up à l'issue de ce projet. A partir des résultats de notre recherche, notre objectif final est d'aboutir à la fabrication ainsi que la vente de notre piège biologique et spécifique. En outre, des applications en santé ou en dermo-cosmétique sont également des pistes de déploiement du projet et ouvriront des potentialités en termes de développement économique. En effet, les frelons asiatiques sont des insectes capables de produire un certain nombre de molécules susceptibles d'applications dans divers domaines d'applications.

Le marché est donc amené à se diversifier et s'élargir. c'est donc une multitude de perspectives potentielles que propose ce projet.



Ils nous soutiennent déjà



Nous contacter

igempoitiers@gmail.com
06 01 23 02 21

1 rue Georges Bonnet
TSA 51106
86000 Poitiers

@iGEM Poitiers 2019



Plus d'informations

to-bee-hornet-to-bee.fr





FICHE
PROJET N° **0464**

CADRE RÉSERVÉ À LA FONDATION

ATTENTION

- CETTE FICHE DOIT ÊTRE COMPLÉTÉE PAR LE DEMANDEUR.
- ELLE DOIT PERMETTRE AUX MEMBRES DU BUREAU DE LA FONDATION D'AVOIR RAPIDEMENT UN AVIS SUR LE PROJET.
- ELLE NE DOIT PAS FAIRE PLUS DE 2 PAGES.

INTITULÉ DU PROJET :

EC2U Projet d'alliance d'universités européennes : European Campus of City Universities

Présentation du demandeur

L'Agence Exécutive « Éducation, Audiovisuel et Culture » de la Commission Européenne a publié fin octobre 2018 l'appel à propositions pour la création d'Alliances d'Universités Européennes pilotes, au titre de l'action clé 2 du programme Erasmus+. L'université de Poitiers porte un projet basé sur un consortium multiculturel et multilingue, composé de six universités parmi les plus anciennes de leurs pays, partenaires au sein du groupe de COIMBRA. Ce projet tire son essence du lien majeur qui unit les universités de l'Alliance à leurs villes.

Lien(s) avec l'Université

En portant ce projet d'Alliance, l'Université de Poitiers ferait partie des universités européennes considérées comme des « modèles de bonnes pratiques » de l'Espace européen de l'éducation et du processus de Bologne, devant mettre en œuvre d'ici 2025 : « une stratégie de formation partagée, intégrée et commune et des liens avec la recherche et l'innovation, et la société dans son ensemble » ; « des équipes européennes de création des connaissances » dont la formation et les capacités d'innovation leur permettront de faire face aux défis sociétaux.

Autre(s) partenaire(s) du projet

Université de Coimbra (Portugal),
université Alexandru Ioan Cuza de Iasi (Roumanie),
université de Pavia (Italie),
université de Salamanque (Espagne)
université de Turku (Finlande)

Objet de la demande

Contribuer à la mobilité des personnels BIATS et enseignants-chercheurs entre les universités de l'Alliance pour établir des projets structurants en formation, en recherche et innovation, ainsi qu'à l'organisation d'événements scientifiques ou de diffusion socio-culturelle, en complément des ressources réservées par l'Université de Poitiers, quels que soient les résultats de l'AAP européen.
La demande est formulée pour 2019 et sera renouvelée en 2020, 2021 et 2022.

Plan de financement et moyens demandés

| Dépenses | Montant en € |
|---|-----------------|
| Mobilité des personnels et des doctorants | 22000.00 |
| Organisation d'événements scientifiques et de diffusion liés à l'Alliance | 8000.00 |
| | |
| | |
| Total | 30000.00 |

| Recettes | Montant en € |
|--|-----------------|
| Fonds du GSI de l'UP pour l'aide au montage Universités européennes EC2U | 15000.00 |
| Aide de la Fondation UP | 15000.00 |
| | |
| Total | 30000.00 |

Contact : Fondation Poitiers Université, 15 rue de l'Hôtel Dieu - TSA 71117 - 86073 POITIERS CEDEX 9
05.49.45.30.99 - fondation@univ-poitiers.fr - fondation.univ-poitiers.fr

> Page 1 sur 2

Autres informations jugées utiles par le demandeur

L'université de Poitiers est porteuse d'un consortium multiculturel et multilingue, composé de six universités fortement ancrées dans leurs territoires, situées au nord, au sud, à l'est et à l'ouest de l'Europe, historiquement engagées dans le domaine de l'enseignement et de la recherche. Ce consortium a pour ambition de contribuer de manière efficace au développement d'une Europe plus inclusive et plus forte en promouvant les valeurs Européennes et en faisant de ces valeurs une partie intégrante de la vie quotidienne de tous les citoyens. Ce consortium développera donc des activités conjointes durables pour renforcer le lien entre l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, en lien étroit avec la société. Il permettra une plus grande inclusivité des citoyens de toutes générations, qui pourront coopérer et travailler naturellement les uns avec les autres à travers les frontières et dans différentes langues.

Le projet d'alliance EC2U tire son essence du lien unique qui unit les universités de l'Alliance à leurs villes hôtes, qui est depuis des siècles l'un des principaux moteurs de la force des activités locales en éducation, recherche et innovation et transfert à la société. Ce lien unique s'est récemment traduit sous la forme de la "Déclaration de Poitiers", initiée à Poitiers en juin 2016 (www.coimbra-group.eu/poitiers-declaration/) et basée sur le protocole de Pavie datant de 2015: cette déclaration, signée conjointement par les recteurs des universités et leurs maires respectifs, rappelle que: - les universités jouent un rôle central dans le développement des villes qui, elles-mêmes représentent un cadre fondamental et un catalyseur pour le développement des universités:

Intérêt du projet pour l'Université

En répondant à l'appel à propositions « universités européennes » de la DG EAC, l'Université de Poitiers, souhaite améliorer sa visibilité et sa compétitivité en figurant parmi les universités pilotes qui pourront servir d'exemple dans la logique de la construction de l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur (EEES) et de l' Espace Européen de l'Education. Etre lauréat de cet appel à projet permettrait de réaliser une progression significative dans la qualité, la performance, l'attractivité et la compétitivité internationale des établissements d'enseignement supérieur ». autour d' enjeux mondiaux majeurs. Le développement de cet alliance permettra de construire de « nouveaux programmes communs et flexibles », susceptibles de se déployer aux trois niveaux du LMD, ainsi que d'élaborer des « modèles structurels nouveaux et innovants » en favorisant la création de « nouveaux parcours professionnels ».

Les universités, partenaires de l'Alliance seront considérées comme des « modèles de bonnes pratiques » de l'Espace européen de l'éducation et du processus de Bologne, et devront mettre en œuvre, d'ici 2025 :

« une stratégie de formation partagée, intégrée et commune et des liens avec la recherche et l'innovation, et la société dans son ensemble » ;
« un « campus » inter-universitaire où le personnel et les doctorants pourront circuler facilement » et où les étudiants, issus de milieux socio-économiques et culturels différents et dont 50 % d'entre eux devront bénéficier d'une mobilité (physique, virtuelle ou mixte), « auront accès à des programmes communs et flexibles basés sur une approche pluridisciplinaire » et transdisciplinaire intégrant des pédagogies innovantes et des expériences dans et/ou avec le milieu professionnel ».

Intérêt du projet pour la Fondation

La fondation de IUP pourra initier des liens structurants avec les fondations des autres universités partenaires de l'Alliance et permettre ainsi une mise en réseau des entreprises partenaires. Celles-ci pourraient alors avoir accès à de nouvelles opportunités de marchés.

La visibilité de la fondation sera également accrue de par la mise en perspective de ses actions au niveau européen et pourrait ainsi attirer de nouveaux partenaires, sur de nouvelles opportunités pour des enjeux socio-économiques d'envergure.

Ainsi, ensemble, les fondations pourraient créer des chaires sur les 3 thématiques clés de l'Alliance (Santé et bien-être ; qualité des formations; initiales et tout au long de la vie ; société durable) et les proposer conjointement à des entreprises de leurs territoires.

Les fondations en synergies pourront se consacrer non seulement aux missions des établissements d'enseignement (la formation, la recherche et la valorisation des résultats, l'orientation et l'insertion professionnelle, la diffusion de la culture et l'information), mais également inclure dans leurs champs d'intervention les projets portés, par exemple, par les étudiants sur les différents sites du campus européen.

Date

15 | 1 | 19

Références du porteur de projet

NOM : Fernandez-Maloigne

PRÉNOM : Christine

ADRESSE : Université de Poitiers, Relations Internationales

CODE POSTAL : 86.073

VILLE : POITIERS cédex 9

E-MAIL : christine.fernandez@univ-poitiers.fr

TÉL. : 0648005726

Avis du Président de la Fondation :

CADRE RÉSERVÉ À LA FONDATION

Cadre réservé à la Fondation